

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2018

COMpte RENDU

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit décembre, à vingt heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le onze décembre deux mille dix-huit, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le maire, Claude BAUDIN.

Présents : Claude BAUDIN, Fabienne LABARRIERE-AUCOUTURIER, Jean-Pierre HERVOIR, Isabelle PRUD'HOMME, Jean-Marc BONNIN, Danielle RIVET, Philippe VIDAL, Jeanne FETTU, Pierre BECKER, Françoise MIGNOT, Renée BROUX, Alain PRIET, Katy BESSON, Marie-Luce FLEURY, Jean-Philippe GUERRY, Jean-Louis GARNIER, Danielle CHEVAL, Fabrice SIRE, Sandrine PROUST, Vito LA SCOLA, Alain GENITEAU, Colette DAUPHIN, Guy DEMONT, Marie-Christine BASTARD.

Absents représentés : Jean-Marie BOURGEUS (procuration à C. Baudin), Stéphane MAGRENON (procuration à J.L. Garnier), Gabriel BARDO (procuration à A. Géniteau).



Monsieur le maire ouvre la séance et procède à l'appel.

Alain GENITEAU est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité, après l'ajout du mot « locatifs » en page 5 ligne 5.

Quitus est donné pour les décisions qui ont été prises par Monsieur le maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.



D 2018-248 : décision modificative n° 1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées (5 abstentions : Alain Géniteau + procuration de Gabriel Bardo, Colette Dauphin, Guy Demont, Marie-Christine Bastard) :

✚ adopte la décision modificative n° 1 du budget principal comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES				RECETTES					
Chap.	Libellé	BP	DM 1	total BP	Chap.	Libellé	BP	DM 1	total BP
011	dép.afférentes à l'expl.courante	1653 000,00	100 000,00	1 753 000,00	613	atténuations de charge	103 000,00		103 000,00
012	dép.afférentes au personnel	3 723 000,00		3 723 000,00	70	produits de services, du domaine et ventes div.	617 000,00		617 000,00
014	atténuations de produits	550 000,00		550 000,00	73	impôts et taxes	5 614 000,00	120 000,00	5 734 000,00
65	autres charges de gestion courante	305 000,00	6 500,00	311 500,00	74	dotations et participations	1020 000,00		1020 000,00
total des dép. de gestion courante		6 231 000,00	106 500,00	6 337 500,00	75	autres produits de gestion courante	905 000,00		905 000,00
66	charges financières	176 000,00		176 000,00	total des recettes de gestion courante		8 259 000,00	120 000,00	8 379 000,00
67	charges exceptionnelles	20 000,00	13 500,00	33 500,00	76	produits financiers	1000,00		1000,00
022	dépenses imprévues	73 000,00		73 000,00	77	produits exceptionnels	11000,00		11000,00
total des dépenses réelles		6 500 000,00	120 000,00	6 620 000,00	total des recettes réelles		8 271 000,00	120 000,00	8 391 000,00
023	virement à la section d'investissement	1473 000,00		1473 000,00	042	opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00		50 000,00
042	opérations d'ordre s	348 000,00		348 000,00	total des recettes d'ordre		50 000,00		50 000,00
total des dépenses d'ordre		1 821 000,00		1 821 000,00					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		8 321 000,00	120 000,00	8 441 000,00	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		8 321 000,00	120 000,00	8 441 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES				RECETTES					
Chap.	Libellé	BP	DM 1	total BP	Chap.	Libellé	BP	DM 1	total BP
204	subventions d'équipement versées				13	subventions d'investissement	185 000,00		185 000,00
21	immobilisations corporelles	6 804 401,60	21 000,00	6 825 401,60	16	emprunts et dettes assimilées	5 000 000,00		5 000 000,00
total des dépenses d'équipement		6 804 401,60	21 000,00	6 825 401,60	total des recettes d'équipement		5 185 000,00	0,00	5 185 000,00
10	dotations, fonds divers, réserves	36 000,00		36 000,00	10	dotations, fonds divers et réserves	850 000,00	50 000,00	900 000,00
13	subventions d'investissement				1068	excédents de fonctionnement capitalisés	1564 286,50		1564 286,50
16	emprunts et dettes assimilées	831 289,00		831 289,00	165	dépôts et cautionnements reçus			
020	dépenses imprévues	33 614,12		33 614,12	024	produits des cessions d'immobilisations	4 713,50		4 713,50
total des dépenses financières		900 903,12	50 000,00	929 903,12	total des recettes financières		2 419 000,00	50 000,00	2 469 000,00
45810	opérations pour compte de tiers		14 000,00	14 000,00	45820	opérations pour compte de tiers	0,00	14 000,00	14 000,00
total des dépenses réelles		7 705 304,72	64 000,00	7 769 304,72	total des recettes réelles d'investissement		7 604 000,00	64 000,00	7 668 000,00
040	opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00		50 000,00	021	virement de la section de fonctionnement	1473 000,00		1473 000,00
total des dépenses d'ordre		50 000,00		50 000,00	040	opérations d'ordre de transfert entre sections	348 000,00		348 000,00
D001	Déficit d'investissement reporté de N-1	1669 698,28		1669 698,28	total des recettes d'ordre d'investissement		1 821 000,00		1 821 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		9 425 000,00	64 000,00	9 489 000,00	TOTAL		9 425 000,00	64 000,00	9 489 000,00

✚ autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente décision.



D 2018-249 : budget primitif 2019 / engagement dépenses d'investissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées (3 abstentions : Alain Géniteau + procuration de Gabriel Bardo, Colette Dauphin) :

- ✚ autorise l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 sur la base des enveloppes financières suivantes :
 - chapitre 20 immobilisations incorporelles : 74 250 €
 - chapitre 204 subventions d'équipement versées : 14 237 €
 - chapitre 21 immobilisations corporelles : 280 374 €
 - chapitre 23 immobilisations en cours : 1 332 239 €



D 2018-250 : JAMES ICE / remboursement extincteurs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ décide de rembourser à Monsieur ARSAUT, gérant de la crêperie-glacier JAMES ICE, le remplacement de ses deux extincteurs pour un montant de 90 € TTC (quatre-vingt-dix euros).



D 2018-251: EPF / autorisation de lancement d'une procédure d'expropriation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (1 contre : Jean-Philippe Guerry ; 4 abstentions : Alain Priet, Alain Géniteau + procuration de Gabriel Bardo, Colette Dauphin) :

- ✚ demande à l'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine d'engager une procédure d'expropriation sur les quatre ensembles fonciers identifiés, à savoir « Maine Bertrand nord », « moulin de Vessac », « marais de la Palud » et « avenue de Bernezac »,
- ✚ demande à l'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine de solliciter de Monsieur le préfet de Charente-Maritime :
 - l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique au titre de l'article R.112-5 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et d'une enquête parcellaire conjointe,
 - à l'issue de ces enquêtes, le prononcé d'une déclaration d'utilité publique et d'un arrêté de cessibilité,
 - la transmission au juge de l'expropriation en vue de prononcer l'ordonnance d'expropriation au profit de l'EPF et la saisine du juge de l'expropriation à fin de fixation des indemnités.



D 2018-252 : ouvertures dominicales 2019 / commerces de détail alimentaire / avis

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ émet un avis favorable sur la dérogation pour une ouverture des commerces de détail alimentaire les dimanches suivants :
 - les 7, 14, 21, et 28 juillet
 - les 4, 11, 18 et 25 août



D 2018-253 : dénomination et numérotation voie / rue des Muscaris

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ nomme la voie interne desservant les lots du programme situé entre l'avenue des Bruyères et la rue des Primevères « rue des Muscaris » et la numérote du n° 1 au n° 31.



D 2018-254 : cinémomètre / renouvellement de convention Vaux-sur-Mer

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (1 abstention : Jean-Philippe Guerry ; 4 contre : Alain Priet, Sandrine Proust, Guy Demont, Marie-Christine Bastard) :

- ✚ approuve la convention de mise à disposition d'un cinémomètre avec la commune de Vaux-sur-Mer,
- ✚ autorise Monsieur le maire à signer ladite convention.



D 2018-255 : CDG 17 / médiation préalable obligatoire / convention d'adhésion

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ approuve l'adhésion de la commune de Saint-Palais-sur-Mer à l'expérimentation de la procédure de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés, pendant toute la durée de cette expérimentation,
- ✚ approuve la convention d'expérimentation à conclure avec le centre de gestion de la Charente-Maritime, qui concernera les litiges portant sur des décisions nées à compter du 1^{er} janvier 2019,
- ✚ autorise Monsieur le maire à signer cette convention ainsi que toutes les pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette expérimentation.



D 2018-256 : véhicules de service et de fonction

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées : (3 absentions : Alain Géniteau + procuration de Gabriel Bardo, Colette Dauphin) :

- ✚ décide que :
 - le maire, compte tenu des sujétions particulières auxquelles sa fonction le soumet, de jour comme potentiellement de nuit y compris les week-ends, bénéficie d'un véhicule de service éventuellement remisé selon les circonstances,
 - les adjoints et les conseillers municipaux puissent bénéficier à leur demande de la mise à disposition d'un véhicule de service non remisé pour accomplir telle ou telle mission dévolue dans le cadre de leur mandat ou en fonction de la délégation qu'ils ont reçue dans la limite des disponibilités du parc automobile,
 - le directeur général des services peut bénéficier d'un véhicule de fonction conformément à la loi 2013 du 90-1067 du 28 novembre 1990 par nécessité absolue de service,
 - le directeur des services techniques, le responsable du centre technique, le responsable du service voirie/bâtiments et le responsable du service espaces verts peuvent bénéficier d'un véhicule de service aux heures et aux jours travaillés, éventuellement remisés selon les circonstances,
 - les agents, et notamment administratifs, après autorisation de l'autorité territoriale, puissent utiliser un véhicule de service pour les déplacements qu'ils seraient amenés à accomplir pour le bon déroulement de leur tâche,
 - Monsieur le maire est autorisé à effectuer toutes les formalités nécessaires et à définir, si nécessaire, les modalités particulières des utilisations.



D 2018-257 : SDE / rapport annuel du service d'eau potable 2017

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2017 du syndicat des eaux de la Charente-Maritime.



D 2018-258 : CARA / rapport annuel assainissement des eaux usées 2017

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées pour l'exercice 2017 de la communauté d'agglomération Royan atlantique.



D 2018-259 : CARA / rapport annuel élimination des déchets ménagers 2017

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'exercice 2017 de la communauté d'agglomération Royan atlantique.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 21 h 12.

